

leur faire perdre un dollar le boisseau tous les ans, je soutiens que nous devrions les laisser libres de vendre soit à la Commission du blé soit à l'acheteur de leur choix.

Je relève maintenant, dans le discours du trône, la mention de l'aide mutuelle.

M. BRYCE: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre.

Une VOIX: Un à la fois.

M. BRYCE: L'honorable député peut permettre ou refuser la question.

M. BRACKEN: Allez-y.

M. BRYCE: L'honorable député citait-il la lettre qu'il a reçue de la Fédération de l'agriculture du Manitoba lorsqu'il a parlé de la Bourse des céréales.

M. BRACKEN: Non.

M. BRYCE: Je vous remercie.

M. ROSS (Souris): Ces gens ne savent pas où ils vont.

M. BRYCE: Je connais ma route.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre!

M. BRACKEN: Je désire m'arrêter un instant à un passage du discours du trône, celui où il est question de l'assistance mutuelle. Le Gouvernement déclare qu'il continuera autant que possible à appliquer le principe de l'assistance mutuelle, mais, que dans les circonstances présentes, il ne voit pas comment il pourra continuer dans la même voie. Un peu plus loin on lit ce qui suit:

Néanmoins, le Canada demeure l'un des rares grands pays producteurs dont la guerre n'a pas diminué la productivité.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que c'est un propos dangereux. Dans le passé on a tenu des propos dangereux laissant l'impression que nous aurions l'âge d'or après la guerre. Un propos de ce genre est dangereux quand nous considérons l'importance de notre dette publique, quand nous considérons l'inflation que nous avons au Canada, quand nous considérons la balance commerciale défavorable que nous sommes venus étudier afin de tenter d'y remédier et qui à l'égard des Etats-Unis approche du milliard de dollars par année, quand nous considérons la perte imminente de débouchés outre-mer qui par le passé absorbaient la moitié de nos exportations totales.

Puis, dans un autre passage, au sujet de la hausse des prix, on mentionne que le Gouvernement exercera une surveillance constante

[M. Bracken.]

à cet égard. J'ignore ce que cela veut dire. Le Gouvernement a probablement exercé une surveillance constante sur le prix du lait, le prix du pain, le prix des légumes, et le prix des automobiles; pourtant, ces prix ont monté et menacent de monter encore davantage à cause de la ligne de conduite suivie présentement.

J'en fais mention uniquement pour signaler ce qui suit. Si nous ne produisons pas et ne gardons pas au pays une plus grande quantité de ces articles, les prix continueront de monter, car la population dispose de beaucoup d'argent, à moins que l'Etat ne le lui enlève sous forme d'impôts ou d'emprunts. La seule façon de remédier à cette situation qui favorise l'inflation, c'est d'accélérer la production, puis de laisser au pays une partie suffisante de cette dernière, de façon à prévenir la hausse des prix.

Le premier ministre nous disait, l'autre jour, que le Gouvernement tenait à ce que la Chambre étudie quatre ou cinq mesures au cours de la présente session. Ce sont les accords de Genève, les mesures dites d'urgence, ou plus exactement les mesures des pouvoirs totalitaires, les mesures d'imposition et les deux mesures présentement en vigueur et qui seront abrogées à la fin de la présente année uniquement parce que le Parlement s'est réuni cette année. S'il avait été convoqué après la fin de la présente année, elles auraient été en vigueur jusqu'au 31 mars. Le Gouvernement désire qu'elles soient prorogées.

Je parlerai brièvement d'une couple de ces dernières mesures et plus longuement des autres. Pour ce qui est de la loi des pouvoirs transitoires, elle serait, je le répète, restée en vigueur jusqu'au 31 mars, même sans la convocation des Chambres à cette date. Le sujet a été débattu l'an dernier, et nous n'avons pas le temps d'y revenir. Je propose que les députés discutent entre eux de l'attitude qu'ils adopteront à cet égard. Nous nous opposerons à plusieurs des dispositions que renferme la mesure. Toutefois, comme il s'agit là d'une mesure intérimaire, comme elle a déjà été adoptée et qu'elle sera remise à l'étude l'an prochain, il se peut qu'elle ne nécessite qu'un bref débat. Quoi qu'il en soit, nous sommes disposés à en faciliter l'étude avant la fin du mois.

Nous avons quelques éclaircissements à demander en ce qui concerne la loi sur les produits agricoles, qui compte encore parmi celles dont la durée d'application prend fin cette année simplement parce que nous nous sommes réunis en décembre plutôt qu'en janvier.